

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 12 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars à vingt et une heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 MARS 2024

PRESENTS

AIGREMONT	Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<i>Nombre de communes</i>	:	7
<i>QUORUM</i>	:	8
<i><u>Délégués présents</u></i>	:	10
<i><u>Pouvoirs</u></i>	:	1
<i><u>Délégués comptant pour le vote</u></i>	:	11

RÉUNION DU 12 MARS 2024

Monsieur DUSSART, représentant la commune de Mareil-Marly, est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du comité du 18 décembre 2023
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Rapport d'orientation budgétaire 2024
- Adhésion à l'association Sol France
- Questions diverses

En préambule, **Le Président** souligne que les tableaux de reporting de janvier et février démontrent que l'établissement fonctionne très bien, avec des recettes meilleures que celles prévues au budget. Il ajoute que beaucoup de projets sont en réflexion.

Madame LEJAY indique qu'elle n'a pas d'échelle de valeur concernant les ventes boutique et demande si 1 400 euros de recettes c'est bien. Elle demande quel est le produit le plus vendu.

Le Président estime que pour une boutique qui n'a que quelques mois, si l'on rapporte ces sommes à l'année, c'est plutôt pas mal pour des ventes de bonnets de bain et de lunettes.

Monsieur LE BEULZE répond que le produit phare est le bonnet de bain. Il annonce que des produits qui paraissaient très chers, comme des sacs, se vendent bien également.

Madame WENTHOLT se réjouit des chiffres du mois de février de l'établissement.

Le Président se félicite de ces bonnes nouvelles qui résultent du travail collectif des équipes et des élus.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 18 DECEMBRE 2023

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du comité du 18 décembre 2023.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2023-34

OBJET : Marché PIS23U – Travaux sur une canalisation d'évacuation d'eau du grand bassin du Dôme - Signature

Il a été décidé de confier la réalisation des travaux à la société ETANDEX sise 2, Avenue du Pacifique - Les Ulis 91978 COURTABOEUF CEDEX.

Montant : 8 150,00 € HT, soit 9 780,00 € TTC.

Décision n°2023-35

OBJET : Marché n° PIS23O – Maintenance du système de billetterie pour le Dôme Saint-Germain-en-Laye

Il a été décidé de signer le marché public PIS23O avec la société Elisath, sise 10 rue du Préfet Erignac ZAC du Breuil 54850 Messein.

Durée : à compter du 6 décembre 2023 pour une période d'un an reconductible tacitement trois fois un an.

Montant global et forfaitaire annuel : 10 300,32 euros HT, soit 12 360,38 euros TTC.

Décision n°2023-36

OBJET : Marché n° PIS23Q – Travaux de remplacement des garde-corps du Dôme

Il a été décidé de confier la réalisation des travaux à la société TECSERAL sise 54 rue du Général De Gaulle - 95480 Pierrelaye.

Montant global et forfaitaire, toutes tranches et toutes phases comprises : 107 206, 00 euros HT, soit 128 647,20 euros TTC.

Durée courant de la date de notification du marché jusqu'à l'issue de la réalisation complète des prestations.

Décision n°2023-37

OBJET : Marché PIS23W – Achat de chaises hautes de surveillance - Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société HEXAGONE MANUFACTURE SASU, 1-5 rue Michel Carré 95100 Argenteuil.

Montant global et forfaitaire : 4 632,40 euros HT, soit 5 558,88 euros TTC.

Décision n°2023-38

OBJET : Marché PIS18G – Fourniture, installation et maintenance de matériel de musculation et de cardio-training pour la salle de remise en forme de la piscine olympique intercommunale de Saint-Germain-en-Laye Lot 2 : Location de machine pour la zone de cardio-training - Avenant 1

Il a été décidé de signer l'avenant 1 au Marché PIS18G Lot 2 avec la société MULTIFORM SAS, sise ZI du Grand Pont 13640 LA ROQUE D'ANTHERON, afin de tenir compte de la suppression de la prestation relative à la location et à la maintenance du matériel PRECOR de type AMT 12/885/865/835 no A59H2818D012, modifiant ainsi le total trimestriel de la location du matériel de 3 980,58 euros HT à 3 306,12 euros HT, et le total trimestriel de la maintenance du matériel de 1 046,33 euros HT à 890,20 euros HT applicable rétroactivement à compter du 9 janvier 2023.

Décision n°2023-39

OBJET : PIS17C Assurances incendie accidents et risques divers – Prolongation 2024-2028 de l'assurance dommages aux biens

Il a été décidé de signer avec la société AXA France IARD à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 un avenant de prolongation au marché PIS17C portant sur les prestations d'assurance dommage aux biens, contrat n° 10919330604.

Montant annuel hors révision : 19 053,48 euros TTC.

Décision n°2023-40

OBJET : Ajustement dotations aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » et au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2023

Il a été décidé d'ajuster sur 2023, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision constituée par une dotation complémentaire de 862,32 € à l'article 6817 du chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires » et une reprise à l'article 7817 du chapitre 78 « reprises sur provisions semi-budgétaires » de 9 475,22 € sur l'exercice 2023.

Décision n°2023-41

OBJET : Reprise partielle sur provisions pour risques et charges exceptionnelles au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2023

Il a été décidé de procéder à la reprise partielle de la dotation aux provisions semi-budgétaires pour litiges dans le cadre des contentieux des travaux de rénovation de la Piscine d'un solde de 128 500 €, à hauteur de 50 500 €, au chapitre 78 (reprises sur provisions semi-budgétaires) dont les crédits sont inscrits au budget.

Décision n°2024-01

OBJET : Occupation du domaine public relative au lieu de restauration rapide du Dôme – Avenant 1

Il a été décidé de signer, avec la société ENCAS GOURMAND, sise Parc d'activités des Béthunes 8 rue de l'Equerre BP39549 SAINT OUEN L'AUMONE 95061 CERGY PONTOISE, un avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public précaire et révocable portant sur le lieu de restauration rapide du Dôme, relatif à la modification de l'article 8-1 « Redevance d'occupation » modifiant la partie variable de la redevance annuelle d'occupation comme suit : « : pourcentage net de taxe de 4 % du chiffre d'affaires réalisé au-delà de 10 000 euros TTC au titre de l'activité prévue par la présente convention ».

Décision n°2024-02

OBJET : Marché PIS24A – Abonnements annuels aux services DOCAPOSTE FAST pour les syndicats intercommunaux – Signature

Il a été décidé de confier à la société DOCAPOSTE FAST, sise 37/41 rue du Rocher – 75008 PARIS, la mise à disposition, au profit de l'ensemble des syndicats intercommunaux, de l'ensemble des services

permettant la signature électronique, l'envoi, la réception sécurisée et, le cas échéant, le traitement de documents, données ou actes administratifs et comptables par voie électronique.

Décision n°2024-03

OBJET : Marché PI23V – Installation d'un automate de billetterie au Dôme – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société ELISATH, sise 10 rue du Préfet Claude Erignac – ZA du Breuil – 54850 MESSEIN.

Montant global et forfaitaire : 14 501,70 euros HT, soit 17 402,04 TTC.

Décision n°2024-04

OBJET : Marché PIS23X – Maîtrise d'œuvre relative au remplacement de la technologie de filtration des eaux du Dôme – Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société CD2I, sise 13 rue André Villet 31400 TOULOUSE.

Montant global et forfaitaire : 27 240 euros HT, soit 32 688 euros TTC.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Madame LEJAY fait remarquer la clarté et la simplicité de lecture de ce rapport très synthétique.

En préambule, **Monsieur BURGAUD** remercie les équipes pour la préparation du rapport. Il présente le rapport, qui est le suivant :

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Synthèse de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

Ainsi, pour dégager 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des Administrations publiques locales* (APUL) doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

Trajectoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

Les montants annuels prévisionnels des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés de la manière suivante :

(en millions € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	54 953	54 391	54 959	55 666	56 043

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

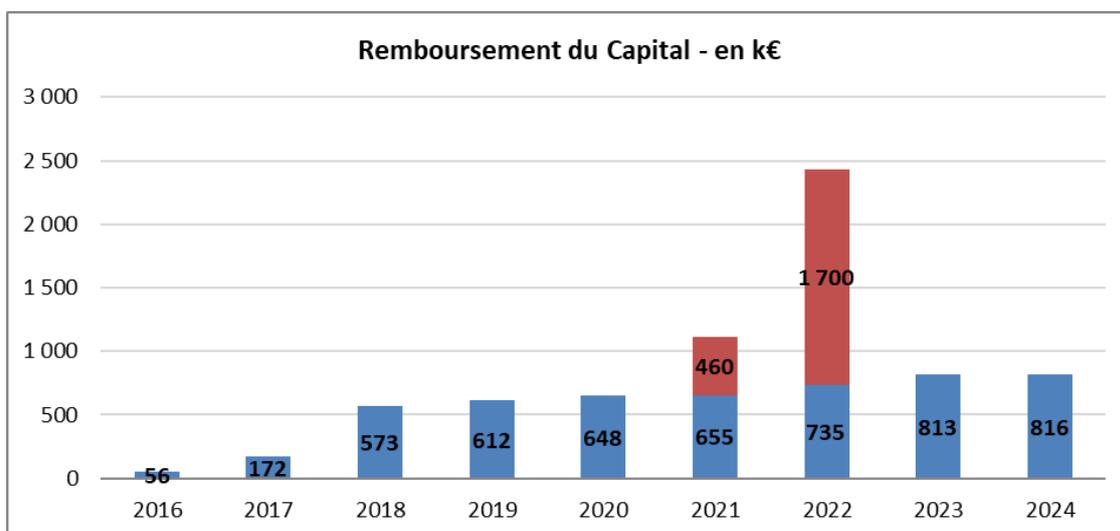
	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

II. Etat de la Dette

Le syndicat s'est endetté sur la période 2016-2019 afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation de la piscine. Il porte 5 emprunts dont le nouvel emprunt signé au premier trimestre 2022 auprès de la Caisse d'Epargne afin de refinancer une partie des emprunts court terme pour 2,3 M€.

Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Capital restant dû	Charges 2024
	Organisme prêteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	31/12/2024	Annuités (Capital)
LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000.00	F	1.83%	111 377.52	23 920.39
LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000.00	F	1.83%	1 035 000.11	153 333.32
LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000.00	F	1.38%	5 300 000.00	400 000.00
LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000.00	F	1.96%	2 049 737.35	85 507.96
LT	CAISSE EPARGNE	15	28/03/2022	03/07/2022	03/07/2022	2 300 000.00	F	1.55%	1 916 666.70	153 333.32
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits						13 130 000.00			10 412 781.68	816 094.99
TOTAL DETTE						13 130 000.00			10 412 781.68	816 094.99

Cet endettement pèse fortement sur la section d'investissement qui doit mobiliser plus de **1,0 M€** de crédits annuellement pour faire face aux échéances des emprunts long terme (0,8 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts). La totalité de la dette dispose de taux fixe plus favorable que les taux actuellement pratiqués.



Il n'est pas envisagé pour l'exercice 2024 de souscrire un nouvel emprunt.

III. Grands équilibres 2024

Trois événements, la crise sanitaire, la crise énergétique, le renforcement obligatoire de la surveillance du bassin de 50m ont fortement impacté l'établissement et son fonds de roulement.

Pour rappel : entre 2020 et 2022, l'établissement a perdu 1.7 M€ de recettes propres qui n'ont été qu'en partie compensées par l'augmentation de la participation des communes en 2021 (+0.3 M€) et un soutien exceptionnel de l'Etat en 2021 (+0.2 M€).

En 2023, la participation des communes a été à nouveau augmentée de (+0.4 M€) en raison de la forte augmentation des coûts énergétiques (+0,6M€). Et enfin, l'augmentation de la charge RH (+ 70k€/an) pour renforcer la surveillance du bassin de 50m.

Le budget présenté ci-dessous implique un fonctionnement quasiment à l'identique du bassin extérieur en 2024 par rapport à 2023.

Le projet du budget 2024 a posé les hypothèses suivantes :

- Un objectif cible de recettes propres pour l'établissement de 1 875 k€, soit une hausse de +155 k€ vs le réalisé 2023, qui sera en partie portée par une hausse des tarifs de (+/-3%) et une augmentation de l'offre de prestations de services ; ainsi, l'objectif d'augmentation des recettes propres est en passe d'être réalisé avec deux ans d'avance.
- Indexation partielle de la participation des communes sur les revalorisations des valeurs locatives fiscales (+3.9%), soit une hausse de (+95 k€) ;
- Une baisse du coût des fluides (Eau-gaz-électricité) vs réalisé 2023 avec une prévision d'augmentation du prix de l'eau plus que compensée par une diminution du gaz ;

Il convient d'ajouter que le montant des dépenses du chapitre 011 est en baisse de (-50 k€) vs Budget 2023 : réduction des crédits sur les frais d'avocat de suivi des contentieux (-24 k€) et des études énergétiques (-20 k€), les autres budgets sont reconduits stables.

- Une masse salariale sur le Dôme maîtrisée, en hausse de (+1%) vs Budget 2023 : augmentation du point d'indice (07/2023), l'augmentation de 5 points au 1er janvier dernier et l'augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires ;
- Une masse salariale sur Unilys en légère hausse (+4%) vs Budget 2023 pour prendre en compte le community manager mutualisé Dôme/Valoiseine sur 9 mois (+36 k€ et recettes Valoiseine de 14 k€) ; augmentation du point d'indice (07/2023), l'augmentation de 5 points au 1er janvier dernier et l'augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires
- Une provision de 90 k€ pour les contentieux ;
- Une enveloppe limitée à 246 k€ en investissement pour le programme de gros entretien et réparation (GER) porté principalement par la 2e phase des travaux sur les garde-corps ;
- Un investissement pour Unilys estimé à 15 k€ pour l'installation des nouveaux serveurs au Dôme et au Château Monte-Cristo.

Ce Budget permet de dégager un solde de (+98 k€) isolé sur une nature fléchée sur le chapitre 011 (la M57 ne permet plus l'inscription de dépenses imprévues).

Ce solde doit permettre au syndicat de financer une partie des investissements programmés en 2025.

Le Budget 2024 s'équilibrerait ainsi :

	ROB 2024		ROB 2024
Energies et fluides	950	GER 2024	246
Charges générales	650	RAR 2023	197
Personnel	2 427	Déficits passés	761
Emprunts	175	Emprunts	816
Autres charges	85	Opérations patrimoniales	6
Amortissements	90		
Provision contentieux	90		
Dépenses FCT	4 467	Dépenses INVST	2 026
TOTAL Dépenses 2024 = 6 493 k€			

Recettes propres	1 875	FCTVA	30
Refacturations Unilys	836	Amortissements	90
Participation communes	2 429	Reports	92
FCTVA / autres	41	Opérations patrimoniales	6
Excédents passés	326	Affectation résultat	866
Recettes FCT	5 507	Recettes INVST	1 084
TOTAL Recettes 2024 = 6 591 k€			
<i>Solde net = 98 k€</i>			

Après indexation des participations sur l'évolution des valeurs locatives, la participation des communes se détaille ainsi :

COMMUNES	Population 2021	Participation 2024 k€	Population 2020	PARTICIPATION 2023	2024 vs 2023	%
AIGREMONT	1 120	16 767,57 €	1 122	16 167,00 €	600,57 €	3,7%
CHAMBOURCY	5 889	88 164,47 €	5 796	83 515,08 €	4 649,39 €	5,6%
MAREIL-MARLY	3 943	59 030,83 €	3 835	55 258,86 €	3 771,97 €	6,8%
MARLY-LE-ROI	17 010	254 657,45 €	16 857	242 894,01 €	11 763,43 €	4,8%
LE PECQ	16 121	241 348,19 €	16 081	231 712,56 €	9 635,63 €	4,2%
LE VESINET	16 117	241 288,31 €	16 108	232 101,61 €	9 186,71 €	4,0%
TOTAL DES 6 COMMUNES	60 200	901 256,81 €	59 799	861 649,11 €	39 607,70 €	4,6%
Par habitant		14,97 €		14,41 €	0,56 €	3,9%
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 104	1 527 566,17 €	46 171	1 472 363,89 €	55 202,28 €	3,7%
Par habitant		33,13 €		31,89 €	1,24 €	3,9%
TOTAL	106 304	2 428 822,98 €	105 970	2 334 013,00 €	94 809,98 €	4,1%

IV. Prospective 2024-2027

Le poids des coûts énergétiques en forte tendance à la baisse

Une très forte influence des coûts énergétiques sur nos équilibres budgétaires. Pour mémoire, une augmentation limitée à environ 600k€ grâce à des actions drastiques de réductions de la consommation (-37%) sur l'exercice 2023 associée à une hausse des participations de +400k€, fragilise l'équilibre budgétaire global et pénalise l'investissement de renouvellement (gros entretien et réparation) à son plus bas en 2023 et 2024.



Marché de l'électricité (évolution hebdomadaire)

Les prix de l'électricité poursuivent leur baisse

Les prix de l'électricité refluent encore, grâce à une demande d'électricité faible et une disponibilité du parc nucléaire française qui avoisine les 55 GW. En France d'ailleurs, Bruno Le Maire a confirmé ce dimanche 21 janvier la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité au 1^{er} février prochain.

-7,41 % CAL-25
77,46 €/MWh
-8,34 % CAL-26
72,41 €/MWh
-4,78 % CAL-27
70,94 €/MWh

Évolution des prix de l'électricité depuis 1 an (en €/mwh)



Attention : le changement d'année de livraison exagère l'effet baissier de décembre 2023 à janvier 2024.

Évolution mensuelle des prix de l'électricité (en €/MWh)



Période du 20/12/2023 au 19/01/2024

(Sources EEX - 19 janvier 2024)

Source : Baromètre hebdo d'Opéra Energie / Clôture des prix au 19 janvier 2024



Marché du gaz (évolution hebdomadaire)

Les prix du gaz lâchent encore du lest

Les craintes de perturbation d'approvisionnement en pétrole en raison des tensions au Moyen-Orient ne sont pas assez fortes pour soutenir les prix du gaz. Par ailleurs, **les flux de gaz norvégien et de GNL américain restent confortables** tandis que **les niveaux de stocks européens demeurent bons** pour la saison.

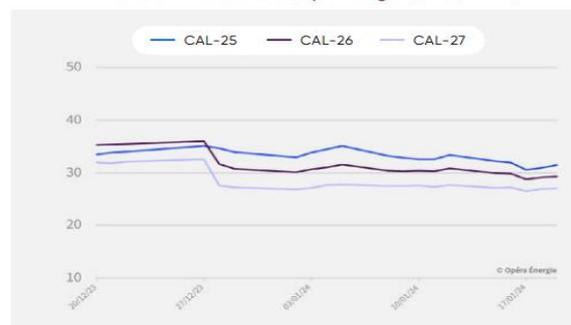
-3,20 % CAL-25
31,42 €/MWh
-3,28 % CAL-26
29,19 €/MWh
-0,92 % CAL-27
26,97 €/MWh

Évolution des prix du gaz depuis 1 an (en €/MWh)



Attention : le changement d'année de livraison exagère l'effet baissier de décembre 2023 à janvier 2024.

Évolution mensuelle des prix du gaz (en €/MWh)



Période du 20/12/2023 au 19/01/2024

(Sources EEX - 19 janvier 2024)

Source : Baromètre hebdo d'Opéra Energie / Clôture des prix au 19 janvier 2024

Une tendance à la baisse des coûts énergétiques devrait permettre le financement des investissements impératifs notamment le remplacement des installations de filtration de l'eau (programmé pour la période de fermeture technique 2024-25 laquelle sera prolongée d'au moins 2 semaines). A défaut,

la principale marge de manœuvre pour équilibrer le budget sera le report des investissements et/ou si nécessaire le recours à l'emprunt d'ajustement.

La prospective 2024-2027

Une mise à jour de la prospective permet de mettre en lumière un besoin de financement de 265 k€ en 2025 après épuisement des excédents si on souhaite maintenir un GER de 650 k€ pour les années suivantes.

	ROB 2024	2025	2026	2027	2025 vs 2024	2026 vs 2025	2027 vs 2026
Dépenses FCT	4 202	4 177	4 090	4 003	-0.6%	-2.1%	-2.1%
Provisions contentieux	90	90	70				
Charges financières	175	162	147	135			
Recettes FCT	5 181	5 338	5 454	5 536	3.0%	2.2%	1.5%
Excédents n-1	326	98					
Solde net FCT	1 040	1 007	1 147	1 398			
Dépenses INVST	246	650	650	650	164.2%	0.0%	0.0%
Emprunts	816	819	821	823			
Déficits n-1 et RAR	964						
Recettes INVST	126	197	128	197	56.3%	-35.0%	53.9%
RAR	92						
Excédents capitalisés	866						
Solde net INVST	-942	-1 272	-1 343	-1 276			
Besoin de financement	98	-265	-196	122			

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur ce rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur BURGAUD rappelle que, normalement, le débat d'orientation budgétaire est un débat politique sans chiffres, mais, qu'au vu du contexte particulier, à savoir la crise sanitaire, la crise énergétique et le renforcement de l'encadrement suite à l'accident ayant eu lieu dans l'établissement, il est cependant issu d'une construction budgétaire.

Il expose aux élus les grandes orientations en évoquant tout d'abord un objectif clair de recettes propres avec deux ans d'avance puisqu'est prévu un montant de celles-ci de 1 864 000 € dès cette année.

Il fait ensuite état de la baisse du coût des fluides et ajoute que, par rapport au réalisé de 2023 et même si des fluides restent chers, les prix baissent et impacteront particulièrement le gaz en 2024.

Il évoque également une masse salariale maîtrisée puisqu'il est envisagé une augmentation de 1% de celle-ci en gardant les fonctionnalités prévues.

Par ailleurs, il ajoute qu'il convient de reconstituer la provision pour des contentieux et qu'il est proposé d'ajouter 90 k€ pour pouvoir pallier les difficultés et les demandes éventuelles.

Il cite également le remboursement des cinq emprunts contractés par le syndicat, soit 0,8 million d'euros en capital et 200 k€ en intérêts.

Il fait observer que ne pas investir est préjudiciable et ajoute que c'est la raison pour laquelle une enveloppe d'un montant limité de 250 k€ est prévue.

Il souligne que le budget doit être construit avec une pression fiscale qui doit être maîtrisée. Il explique que la seule augmentation envisagée est celle des valeurs locatives et fiscales de 3,9 %, ce qui correspond à ce que l'Etat a autorisé pour les collectivités ; il fait remarquer qu'ainsi, seules les bases sont en hausse.

Il fait observer que, si un petit excédent est fait, il permettra de reconstituer une partie des fonds propres.

Pour terminer, il insiste sur la difficulté de construire le budget dans ces conditions.

Le Président précise qu'il s'agit des principales orientations qui vont présider au budget présenté dans le prochain comité, le 2 avril prochain.

Il fait remarquer qu'il faut retenir le plan d'apurement des dettes du syndicat. Il rappelle que le Dôme s'est fortement endetté pour finaliser les travaux et que l'encours de dettes restant dû s'élève à 10 millions d'euros au 31 décembre. Il souligne que certaines communes ont des dettes moins importantes et, à titre d'exemple, précise que celle de Saint-Germain-en-Laye s'élève à moins de 3 millions d'euros. Il rappelle que le montant des travaux, avec l'accord politique de l'époque, était de 14 millions et que le remboursement des intérêts de la dette pèse et représente l'une des principales charges de fonctionnement du syndicat. Il explique que, pour pouvoir rembourser cette dette, il convient de posséder des excédents de fonctionnement et que l'établissement fonctionne.

Il fait observer que c'est la dynamique de fonctionnement qu'il constate aujourd'hui avec tous les signaux positifs depuis septembre, comme les inscriptions aux cours de natation ou les chiffres des activités, et il pense, sous réserve de conditions climatiques favorables cet été, que ce sera une très bonne saison. Il ajoute que cette dynamique permettra d'avoir un budget sensiblement en excédent.

Il fait remarquer que l'établissement a également été confronté à des difficultés dans les coûts de fonctionnement dus aux énergies et que c'est un chantier sur lequel il conviendra de se pencher prochainement. Il signale que quelques perspectives existent dans le cadre du plan intercommunal sur la géothermie qui va impacter positivement un certain nombre de communes. Il souligne que s'il est possible de relier la chaudière de la piscine et de la sortir du tout gaz grâce à la géothermie, il n'y aura peut-être pas un impact à la baisse, mais une protection contre des hausses à venir qui pourraient être drastiques. Il fait remarquer que cela permettra psychologiquement de se projeter plus facilement et que les équipes auront moins de pression et seront davantage focalisées sur l'accueil du public, le service au public et la production d'événements.

Il souligne que beaucoup d'événements sont prévus ou en réflexion. Il salue cette dynamique positive, générée par les élus et les équipes. Il indique que, même s'il peut toujours arriver un accident, elle sera constatée lors du vote du budget.

Pour conclure, il précise que le ROB nécessite d'être débattu, que les élus actent ce débat et l'adoptent.

Sans remarques, le comité syndical prend acte du débat et adopte, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2024.

ADHESION A L'ASSOCIATION SOL FRANCE

Monsieur PRACA présente le rapport, qui est le suivant :

L'association SOL France est une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en janvier 1999, membre du réseau SOL International. L'acronyme SOL signifie « Society for Organizational Learning », soit « société pour l'organisation apprenante ». Il s'agit de la réunion de praticiens d'entreprises, d'associations, d'administrations, de chercheurs, de consultants et d'étudiants, travaillant ensemble à la mise en œuvre des pratiques de l'organisation apprenante.

L'organisation apprenante se définit comme une organisation qui augmente continuellement sa capacité à créer son futur, par l'accroissement continu du désir d'apprendre des personnes et des collectifs, dans une démarche de résilience collective dans un monde chaotique et incertain.

L'adhésion du Syndicat à l'association permettra notamment :

- *L'intégration à un collectif d'expert et d'entreprises qui partage leur expérience de développement d'une organisation apprenante ;*
- *La participation à des sessions de partage d'expérience avec des intervenants extérieurs ;*
- *Le bénéfice de certaines formations gratuites ou à tarifs réduits sur les thèmes portés par l'association ;*
- *La participation au collectif « observatoire de l'apprenance »*
- *La possibilité de proposer des événements qui soient organisés ou co-organisés avec le Label Sol France ;*
- *L'accès à une base documentaire en accès libre.*

Le montant de la cotisation annuelle 2024 est de 1 650 euros HT soit 1 980 euros TTC.

L'association ne demande pas la désignation de représentants, ce sont les membres du Syndicat (agents et élus) qui pourront directement bénéficier des prestations proposées.

Dans le cadre de l'exécution de la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux boucles des Yvelines « Unilys » du 7 février 2022, le Syndicat porte l'adhésion à l'association dans le cadre de la prestation n°1, ce qui donnera lieu à une participation au remboursement des frais de fonctionnement portés par le Syndicat par chacun des autres syndicats d'Unilys conformément aux modalités de calcul de la convention.

Il est proposé aux membres du comité d'approuver l'adhésion du Syndicat à l'association SOL France et d'autoriser le Président à verser la cotisation annuelle.

Monsieur PRACA fait observer que cette adhésion est proposée dans l'objectif d'améliorer et de dynamiser le fonctionnement du syndicat et de ses satellites.

Monsieur MIRABELLI souhaite savoir si c'est l'association qui a pris contact avec le syndicat ou l'inverse, car ce n'est pas la même démarche. D'autre part, il ajoute que le libellé de leurs prestations n'est pas très compréhensible.

Monsieur PRACA fait observer que Monsieur LE BEULZE est attaché à l'organisation et la bonne tenue des équipes avec, notamment, des formations régulières.

Monsieur LE BEULZE répond que c'est l'association qui avait accompagné le syndicat dans la démarche appréciative qui avait permis l'émergence et l'adhésion à Unilys de l'ensemble des collaborateurs. Il rappelle que c'est un événement qui avait été organisé en juin 2021. Il informe les élus qu'il a continué à suivre cette association, car elle est composée de spécialistes en accompagnement des entreprises, de chercheurs, de DRH de grands groupes qui sont en recherche de ce qui pourrait émerger, des organisations positives et apprenantes. Il ajoute que le Président de l'association est un habitant du Pecq. Il fait remarquer qu'il est possible de trouver beaucoup de conseils auprès de cette association. Il souligne qu'il y avait un besoin d'aller un peu plus loin avec celle-ci et que les collaborateurs vont intégrer un observatoire de l'apprenance, via un "collectif de chercheur inter". Il ajoute qu'au travers de cette adhésion, il est possible de permettre à des cadres de la structure de bénéficier de tarifs privilégiés pour qu'eux-mêmes poursuivent leur formation.

Le Président souligne que cette association avait fait du bon travail. Il fait cependant remarquer que le libellé indiquant que « l'organisation apprenante se définit comme une organisation qui augmente continuellement sa capacité à créer son futur, par l'accroissement continu du désir d'apprendre des personnes et des collectifs, dans une démarche de résilience collective dans un monde chaotique et incertain » est effectivement peu courant.

Monsieur PRACA précise que c'est un réseau pour se poser des questions.

Monsieur DUSSART demande pourquoi le libellé est aussi en anglais.

Monsieur PRACA répond que c'est une association internationale.

Monsieur LE BEULZE fait remarquer que les résultats constatés aujourd'hui dans le syndicat sont aussi la partie visible des conséquences de ce travail.

Monsieur PRACA souligne que le tarif de l'adhésion ne fait pas prendre beaucoup de risques.

Sans autres observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'adhésion à l'association SOL France

QUESTIONS DIVERSES

Le Président évoque l'arrêt cardiaque d'un nageur de 71 ans que les maîtres-nageurs ont pris en charge et qu'ils ont réanimé. Il transmet ses félicitations aux personnels qui ont su réagir, ce qui prouve leur bonne formation et leur professionnalisme.

Il informe les élus que le Giant Open commence ce week-end et demande si tous les élus sont bien informés des périodes et des disponibilités qu'il faut pour les remises de coupes.

Monsieur LE BEULZE souligne que tout est partagé avec les élus et que la partie de sensibilisation des jeunes a été construite.

Le Président précise que le cocktail de lancement a lieu vendredi 22 mars au soir, au dôme à 19h30 et propose aux élus de s'y retrouver. La compétition durera aussi tout le Week end. Il fait remarquer que ce sera un bel événement, mais qu'il se déroulera sans doute pour la dernière fois, car ce sera certainement le bassin olympique, construit à Saint-Denis pour la natation synchronisée et les plongeurs, qui sera utilisé ensuite.

Monsieur PRACA indique que ce bassin ne semble pas faire 50 mètres, mais qu'il va vérifier, car il s'y rend très prochainement. Par ailleurs, il ajoute que pour la compétition des JO, il faut de 40 à 50 000 places disponibles pour le public et que l'épreuve « natation » aura lieu à l'Arena.

Le Président répond qu'il a reçu dix invitations par le Département pour les JO et précise que les conseils départementaux n'ont pas le droit de les utiliser pour eux. Il ajoute que des invitations ont été reçues, essentiellement pour les jeux paralympiques, de la part de l'Education Nationale. Par ailleurs, il signale que 500 000 billets ont déjà été vendus aux Britanniques qui seront donc nombreux.

Le Président indique que le prochain comité aura lieu le 2 avril prochain. Il propose, si les élus en sont d'accord, de prévoir certains comités le matin vers 8h30.

Les élus sont d'accord pour tenter cette expérience, même si les conditions de transport seront peut-être plus difficiles.

Sans autres observations, **Le Président** lève la séance à 21h30.

Signatures :

Arnaud PÉRICARD

Président du syndicat intercommunal

Christian Dussart

Secrétaire de séance